

Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

-----

Liberté – Égalité – Fraternité

-----

N° 002/ 26

ARRETE DU MAIRE

**Objet : Réglementation circulation**

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu les interventions et travaux réguliers effectués par le Centre Technique Municipal de la ville de Saint-Rémy sur la commune,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, les employés du Centre Technique Municipal de la ville de SAINT-REMY, sont autorisés à utiliser le domaine public pour leurs différentes interventions.

**ARTICLE 2 :**

Lorsque la voirie est totalement bloquée et ne peut être ouverte immédiatement, une demande d'arrêté sera nécessaire afin d'en informer les différents services concernés.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation, résultant de la présente réglementation sera fournie, mise en place et entretenue par le Centre Technique Municipal de la ville de SAINT-REMY.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon Sur Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télerécourse citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour un recours contentieux.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera notifié au Centre Technique Municipal et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 05 janvier 2026.

Florence PLISSONNIER



Maire



Notifié le 06.01.25